

Des voix: Ah, assoyez-vous!

M. Broadbent: ... à propos du maintien du respect envers la présidence de la Chambre des communes, et de la reconnaissance au Parlement du droit pour la majorité des députés élus par les Canadiens de se prononcer à un moment donné sur une question.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Nous avons été témoins ces trois derniers jours, non pas d'un débat parlementaire mais d'un gaspillage de temps qui coûte \$300,000 par jour aux contribuables canadiens. Voilà ce que les conservateurs font gaspiller aux Canadiens: \$300,000 par jour.

Une voix: Quel prix, la liberté?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Règlement!

Mme le Président: A l'ordre.

M. Clark: J'invoque le Règlement, madame le Président. Je ne saisis pas très bien si le député d'Oshawa parle de son privilège ou de son prix.

Des voix: Bravo!

Une voix: Quel est votre prix, Ed?

M. Broadbent: Cette réflexion du chef de l'opposition (M. Clark) illustre bien tout l'esprit et toute l'intelligence qui lui ont permis d'exercer si longtemps le pouvoir comme premier ministre.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je tiens à dire à titre de député, en soumettant à la Chambre mes réflexions sur ces questions...

Une voix: Nous vous aimons, Ed, traversez le parquet.

M. Broadbent: Madame le Président, depuis trois jours que nous écoutons *ad nauseum* le parti conservateur à ma droite, peut-être écouterait-il maintenant le reste de la Chambre pendant quelques minutes.

Je veux aborder trois points reliés à ma question de privilège: d'abord, le droit de la majorité des Canadiens d'en venir, à un moment donné, à une décision dans un débat. Nous sommes saisis...

Une voix: La tyrannie de la gauche.

M. Broadbent: En fait, nous subissons la tyrannie de la minorité conservatrice.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Nous sommes saisis de la résolution constitutionnelle qui a probablement fait l'objet du plus long débat aux Communes de toute l'histoire du Parlement canadien. Madame le Président, je vous demanderais de considérer ceci.

Privilège—M. Broadbent

Que l'on soit pour ou contre la résolution—et je respecte le jugement de ceux qui s'y opposent...

M. Forrestall: Madame le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais rappeler au chef du NPd qu'un certain nombre d'entre nous siégeons à la Chambre lorsque des collègues du côté gauche ont retardé durant environ deux ans les travaux de la Chambre sur la question d'inscrire dans la législation canadienne une nouvelle formule de divorce.

M. Broadbent: Encore une fois, cette observation est parfaitement absurde. Cela s'est produit durant la période des initiatives privées et le député le sait fort bien.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: J'aimerais poursuivre, madame le Président. Il est intéressant de noter que les Conservateurs cherchent à parler sans arrêt, mais qu'ils trouvent à redire lorsque quelqu'un d'autre prend la parole sur ce qu'ils ont dit à différentes reprises, sur la plus importante question dont ait jamais été saisi le Parlement. Ils ont dit ce qu'ils avaient à dire; nous pourrions peut-être avoir notre tour maintenant, ne serait-ce qu'une minute.

Depuis que la Chambre en a été saisie l'automne dernier, cela fait jusqu'à maintenant six mois que nous débattons de cette question. Avant Noël, 78 députés ont prononcé des discours sur la résolution et depuis Noël, plus de 100 députés ont pris la parole dont 98 sur un amendement du parti conservateur. Pour discuter de cette question capitale, un comité s'est réuni 106 fois et deux de ces réunions ont été prolongées par suite des pressions exercées par les deux partis d'opposition. Le point que je désire souligner c'est que ce comité s'est réuni 106 fois. Plus de 1,000 mémoires ont été soumis à l'étude du comité.

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je comprends la colère du député, mais je dois attirer votre attention sur les règles très strictes...

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): ... sur les règles très strictes que vous avez imposées hier à la Chambre en matière de questions de Règlement et de privilège. Vous avez parlé de l'absolue nécessité qu'il y a pour nous tous d'établir au départ le bien-fondé de la question de privilège. Si le député soulève la question de privilège, je dirais que ce n'est pas à cause de la longueur du débat sur la question, mais plutôt parce que le gouvernement actuel a décidé de clore le débat sur la question.

Une voix: Appuyé par le NPd.

M. Baker (Nepean-Carleton): Je commence à me demander maintenant...

Une voix: Vous êtes un benêt hypocrite.